



Il y a 150 ans...

la Commune de Paris

Pistes pédagogiques



Exposition du 5 octobre au 18 décembre 2020,
Archives départementales de la Dordogne

En classe de 4^{ème}, histoire :

<p>Thème 3 Société, culture et politique dans la France du XIX^e siècle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870. - La Troisième République. - Conditions féminines dans une société en mutation. 	<p>De 1815 à 1870, des Français votent : qui vote ? pour élire qui ? comment vote-t-on ? La question du vote, objet de débats politiques, permet de rendre compte des bouleversements politiques du siècle et de voir comment les Français font l'apprentissage d'un « suffrage universel » à partir de 1848.</p> <p>Après les événements de 1870 et 1871, l'enjeu est de réaliser l'unité nationale autour de la République : l'école, la municipalité, la caserne deviennent des lieux où se construit une culture républicaine progressiste et laïque. Mais de son installation à la loi de Séparation des Églises et de l'État, la République est encore discutée et contestée.</p> <p>Quel statut, quelle place, quel nouveau rôle pour les femmes dans une société marquée par leur exclusion politique ? Femmes actives et ménagères, bourgeoises, paysannes ou ouvrières, quelles sont leurs conditions de vie et leurs revendications ?</p>
---	--

En Cycle 4, EMC :

<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir et partager les valeurs de la République <p>Attendus de fin de cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le rapport entre les règles et les valeurs pour comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique. - Connaître et comprendre le fondement des principes et des valeurs de la République française et des sociétés démocratiques. - Comprendre que l'action politique met en jeu les valeurs en démocratie. - Reconnaître et identifier ce qui permet de se sentir membre d'une communauté et qui favorise la cohésion sociale.
--

En classe de Première générale, histoire:

<ul style="list-style-type: none"> • Thème 3 : La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial (11-13 heures) <p style="text-align: center;">Chapitre 1. La mise en œuvre du projet républicain</p>	
Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer la manière dont le régime républicain se met en place et s'enracine ainsi que les oppositions qu'il rencontre.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1870-1875 : l'instauration de la République et de la démocratie parlementaire ; – l'affirmation des libertés fondamentales ; – le projet d'unification de la nation autour des valeurs de 1789 et ses modalités de mise en œuvre (symboles, lois scolaires...) ; – les oppositions qui s'expriment (courants révolutionnaires, refus de la politique laïque par l'Église catholique, structuration de l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus, nationalisme...) ; – le refus du droit de vote des femmes.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1871 – Louise Michel pendant la Commune de Paris. ▪ 1885 – Les funérailles nationales de Victor Hugo. ▪ 1905 – La loi de séparation des Églises et de l'État : débats et mise en œuvre.

En classe de Première technologique, histoire :

- **Thème 2 : Les transformations politiques et sociales de la France de 1848 à 1870 (5-7 heures)**

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Mise en œuvre
A – Politique et société en France sous la Deuxième République et le Second Empire	Démocratie Suffrage universel masculin Régime autoritaire Industrialisation Urbanisation Droit de grève	Ce chapitre vise à mettre en lien l'évolution politique de la France entre 1848 à 1870 et les bouleversements économiques et sociaux qu'elle connaît. On peut mettre en avant : – l'affirmation des grands principes démocratiques et républicains en 1848 (instauration du suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage) ; – la rupture de juin 1848 ; – la transformation de l'économie et de la société sous le Second Empire, régime autoritaire (industrialisation, urbanisation, essor du chemin de fer) ; – la chute du Second Empire en raison de la guerre franco-prussienne qui permet l'unité allemande.

En classe de Seconde, EMC :

Thème annuel de la classe de seconde : la liberté, les libertés

Le programme de la classe de seconde est construit autour de la notion de liberté. La liberté constitue un principe constitutionnel essentiel de la démocratie. La liberté s'exerce en prenant appui sur ce que la loi affirme et garantit : les libertés individuelles, civiles, politiques et sociales, les différents droits de l'Homme ; elle est rendue possible par les limites que la loi pose.

En approfondissant la notion de la liberté et la connaissance des libertés, l'élève est encouragé à comprendre les conditions de son émancipation intellectuelle, sociale et politique.

Croiser les enseignements :

L'exposition peut aussi être exploitée dans le cadre de travaux interdisciplinaires. La philosophie, les arts plastiques ou encore l'histoire des arts peuvent être associés.

Le plan de l'exposition :

Panneaux	Notions abordées
<i>La Commune de Paris, l'idéal démocratique</i>	Les valeurs de la Commune : démocratie, droits des travailleurs, droits des femmes, école laïque et culture pour tous, fraternité avec les étrangers
<i>Le sens du mot Commune</i>	Origine du mot : Moyen Age et Encyclopédie
<i>L'héritage de la Révolution française</i>	Trois valeurs essentielles : liberté, égalité et fraternité. Trois valeurs bafouées au XIXème siècle
<i>Le Second Empire, progrès et inégalités</i>	Contexte économique et social du Second Empire ; la classe ouvrière ses difficultés et ses premières mobilisations
<i>Le peuple de Paris en 1870</i>	Chiffres de la population et composition sociale et économique, ville ouvrière
<i>La première internationale</i>	Association internationale des travailleurs, les figures de Karl Marx, Louis-Auguste Blanqui, Pierre-Joseph Proudhon
<i>La guerre de 70 et la chute du Second Empire</i>	Contexte militaire (défaites) et constitution d'un gouvernement de défense nationale
<i>Paris assiégé</i>	Chronologie du siège, Adolphe Thiers et les deux organismes hostiles à la capitulation (Comité central des vingt arrondissements de Paris et Comité central de la Garde Nationale)
<i>Deux comités pour sauver Paris</i>	La mobilisation du peuple de Paris à travers les deux comités : le Comité central des vingt arrondissements de Paris et le Comité central de la Garde nationale
<i>18 mars</i>	La saisie des canons, le film des évènements, biographie d'Adolphe Thiers
<i>1871, l'insurrection</i>	Images de l'insurrection
<i>La Commune, une démocratie authentique</i>	Détails de la nouvelle conception de la démocratie qui encourage les citoyens à intervenir directement dans les affaires publiques, zoom sur les clubs
<i>Figures de la Commune</i>	Portraits de Eugène Varlin, Louise Michel, Léo Frankel, Elisabeth Dmitrieff, Edouard Vaillant, Charles Deleschuze, Jaroslav Dombrowski, Nathalie Le Mel, Jules Vallès, Hyppolyte Prosper, Olivier Lissagaray, Zéphirin Camélinat, Gustave Courbet, André Léo, Elisée Reclus

<i>Œuvre sociale de la Commune</i>	Les premières mesures pour soulager les classes laborieuses, la démocratie dans l'entreprise, un programme inachevé
<i>Communardes</i>	Rôle fondamental, figures de proue et anonymes, quelques mesures en faveur des femmes
<i>Patriotisme et internationalisme</i>	La place des étrangers dans le mouvement ; la colonne Vendôme, les chansons célèbres comme L'Internationale ou Le drapeau rouge
<i>Education populaire, culture pour tous</i>	Les questions de l'instruction (école laïque) et de la culture (engagement des artistes)
<i>L'administration de la Commune</i>	Les services publics, les finances, le service des postes, la monnaie, l'assistance publique, la justice
<i>La province communarde</i>	Fièvre révolutionnaire qui gagne les provinces, quelques villes comme Marseille, Lyon, Toulouse, Narbonne, Saint Etienne, Limoges ou Le Creusot
<i>La semaine sanglante, une tuerie programmée</i>	Répression du 21 au 28 mai 1871, quelques documents comme les écrits de Victor Hugo (poème Sur une barricade) ou encore le témoignage d'Emile Zola (25 mai 1871)
<i>La répression judiciaire</i>	Procédure judiciaire, éléments chiffrés du bilan
<i>Solidarité et amnisties</i>	Elan de soutien, souscription pour les déportés, amnistie débattue
<i>Mais l'idée est debout</i>	Postérité du mouvement

Panneaux complétés par des planches originales et reproductions d'œuvres de bande dessinée (Jacques Tardi, Bryan et Mary M. Talbot, Xavier Fourquemin et Anthony Jean...)

Regards sur la Commune à partir des archives

Peu d'archives sont présentes aux Archives départementales de la Dordogne pour suivre les évènements de la Commune.

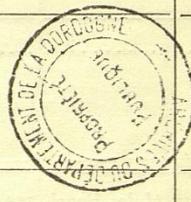
Quelques mentions marginales apparaissent dans les archives publiques dans la série M. L'administration départementale surveille le retentissement au local des évènements nationaux et leur postérité.

INSURRECTIONS DE PARIS, LYON, SAINT-ÉTIENNE.

CONDAMNÉS PAR CONTUMACE.

1^{re} LISTE.

NOMS ET PRÉNOMS DES CONDAMNÉS.	ÂGE.	PROFESSION.	CONDAMNATIONS PRONONCÉES.	RENSEIGNEMENTS DIVERS.	RÉSIDENCE pré- sumée.
AGIER (Jacques)	20 ans.	Déportation dans une enceinte fortifiée. (Cour de Riom, 19 février 1872.)	Né à Saint-Étienne. Fréquent habituellement des Italiens. Taille 1 ^m , 63 à 1 ^m , 65, cheveux noirs, yeux gros et gris, nez long et pointu, bouche grande, visage allongé et imberbe. Marque particulière : parle un peu du nez.	Suisse.
AMBROISE (Jean-Baptiste).	Déportation simple. (Conseil de guerre, à Versailles.)	Garde au 200 ^e bataillon fédéré.	
AMBROISE (Pierre).	Déportation simple. (Conseil de guerre, à Versailles.)	Garde au 200 ^e bataillon fédéré.	



1 M 72, Evènements de 1870-1871 ; listes des individus compromis dans l'insurrection de la Commune (1872)

Dans la même série M (1 M 74), le Préfet de la Dordogne écrit, le 24 mars 1894, au Ministre de l'Intérieur. Il a pour mission de dresser la liste des maires du département qui auraient glorifié la Commune, soit lors de banquets soit dans des réunions. Cette liste est négative et le Préfet clôture son récit en écrivant « aucune manifestation révolutionnaire n'a eu lieu dans mon département ».

L'ÉLECTEUR RÉPUBLICAIN

RIX DE L'ABONNEMENT

Trois mois... 7 fr. 50 c.

Un mois... 2 50

Les abonnements se paient

à l'avance.

JOURNAL DE LA DORDOGNE,

PARAISANT TOUS LES JOURS.

PRIX DES ANNONCES :

Judiciaires... 25 c.

Commerciales... 25

Réclames... 50

On ne reçoit que les lettres

affranchies.

S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration, à l'Imprimerie du Journal, rue Mataquerre, 3, et cours Fénelon, 7, à Périgueux.

L'ÉLECTEUR RÉPUBLICAIN est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et légales dans l'arrondissement, au même titre que les autres journaux de Périgueux.

PRE 87

Les titres de presse, très nombreux dans le département à la fin du XIX^{ème} siècle, nous donnent à voir le récit des évènements parisiens mais aussi le point de vue des journalistes périgourdins.

Listes des titres de presse communicables aux AD :

La République une et indivisible **PRE 15**

L'Électeur républicain **PRE 87**

L'Indépendant de la Dordogne **PRE 193** (assez endommagé) et le Républicain de la Dordogne **PRE 12** parus en 1871 se font l'écho des évènements parisiens.

Listes des titres numérisés et exploitables depuis la classe :

Fonds imprimés

- Livres et brochures
- Annuaires et calendriers
- Presse et revues

L'Avenir de la Dordogne

L'Écho de la Dordogne et de Vésone

Le Sarladais

L'Union sarladaise

Presse de la période 1939-1945



<https://archives.dordogne.fr>

rubriques : archives numérisées

essentiellement une nation républicaine; ses idées politiques sont entièrement incompatibles avec les autres formes de gouvernement. C'est seulement sous la République que son génie pourra se déployer entièrement. »

Les journaux suisses publient les dépêches suivantes :

Porrentruy, 23, au soir. — De Noirmont on signale de grands passages de troupes françaises qui se portent de Mortean à Maiche. On s'attend, par Saint-Hippolyte et Pont-de-Roide, à une attaque de la position que les Prussiens occupent devant Delle. Hier et aujourd'hui tout est tranquille.

Saint-Aignan, 29 janvier soir. — Le bruit court que Blois aurait été entièrement réoccupé par nos troupes.

Dijon, le 29 janvier soir. — Aujourd'hui nos troupes ont eu avec les Prussiens un engagement d'avant-postes sur une grande étendue, dans la direction de Pesmes et Gray. Un grand nombre d'ennemis ont été tués ou pris.

En rentrant à Dijon, nos chefs militaires ont eu connaissance de la dépêche de Paris annonçant l'armistice. Ils ont éprouvé, comme toute la population, une grande douleur; mais obéissant aux instructions reçues, ils ont donné des ordres pour faire délimiter les positions occupées par nos troupes.

PÉRIGUEUX, 1^{er} FÉVRIER 1871.

Paris est tombé! La ville héroïque dont le monde entier admirait depuis plus de quatre mois la fermeté et la constance, a subi le suprême outrage: il n'y a plus à en douter, bien qu'à l'heure où nous écrivons, rien d'officiel ne nous soit encore parvenu; les détails qui arrivent de tous côtés ne confirment que trop la triste nouvelle. Ces forteresses inabordables, que les obus prussiens n'avaient pu entamer, sont aujourd'hui au pouvoir de l'ennemi; et les canons du Mont-Valérien sont pointés sur la capitale, prêts à la foudroyer si elle n'accepte pas sans mot dire la loi insolente du vainqueur.

Est-ce là un triomphe pour le roi Guillaume, et peut-il se targuer d'avoir vaincu Paris? Non, il l'a enserré dans les mailles d'un réseau de fer, à travers lequel n'a pu passer le secours attendu, et là, à l'abri de toute attaque, tenant sa victime dans cette prison étroite, il l'a condamnée froidement à se rendre ou à mourir de faim.

Était-il possible que Trochu entamât les lignes prussiennes, et vînt se jeter en province pour donner la main aux armées de la France? C'est une ques-

tion que nous ne pouvons résoudre en ce moment; car nous n'avons aucun renseignement positif sur lequel nous puissions fonder notre opinion.

Mais la France, même décapitée, peut-elle, doit-elle se rendre? Cette capitulation sera-t-elle le dernier soupir d'un peuple qui fut grand tant qu'il resta libre?

A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi. Paris était la tête de la France, mais la province en est le cœur. Paris tombé, reste la province.

La lutte est-elle impossible? Nous n'avons qu'à vouloir, et la Prusse, éfrayée de la tâche immense qu'elle aura encore à accomplir, reculera devant la perspective de ce duel à mort, de cette guerre d'extermination.

L'Espagne n'a-t-elle pas vu toutes ses provinces inondées par les armées victorieuses de Napoléon, et cependant elle ne s'est pas déclarée battue, et sa résistance courageuse a usé la puissance jusqu'alors invincible de l'ambitieux empereur.

L'ennemi ne possède pas la moitié de nos départements, et nous lâcherions prise?

Eh quoi! lorsque les forêts touffues de la Vendée et de la Bretagne, les montagneuses régions des Cévennes et de l'Auvergne peuvent ensevelir dans leurs impénétrables détours, retranchements naturels, des millions d'ennemis, nous nous laisserions abattre par le nouveau malheur qui vient nous frapper?

Nous sommes, depuis sept mois, trop habitués aux coups de la mauvaise fortune, pour qu'un désastre de plus, si grand et si déplorable qu'il soit, puisse nous perdre à jamais.

Ce n'est pas le moment de faire une froide analyse de la situation: que nos armées de l'Est, de l'Ouest, du Nord soient obligées de reculer devant les masses prussiennes qui se jetteront sur elles, c'est possible; mais cela nous donnera-t-il le droit de souscrire à la violation cynique de tous les principes de la justice? La Prusse veut l'Alsace et la Lorraine, qu'elle les prenne, qu'elle les garde comme pays conquis; nous n'aurons peut-être pas de longtemps la force de les lui enlever, mais nous ne devons pas apposer notre signature à un traité qui consacrerait la déchéance de notre patrie.

La France peut être vaincue, pillée, ruinée par ces modernes vandales, elle ne sera pas déshonorée, parce qu'elle

restera comme une vivante protestation contre le crime de nos envahisseurs.

Pas de défaillances, et nous sauverons toujours l'honneur, si nous sommes impuissants à sauver l'intégrité de notre territoire.

Déjà cette idée a éclaté parmi les assemblées républicaines qui se sont réunies dans toutes les villes, dès que le résultat des négociations a été connu.

Ainsi la démocratie a témoigné une fois de plus qu'elle seule est capable de maintenir haut et ferme le drapeau national.

Gambetta, et ce sera là son éternelle gloire, s'est déjà associé à ce mouvement généreux.

Que la France entière marche donc avec lui dans cette voie de suprême courage; que le vote qui va décider de nos destinées soit l'expression de cette confiance magnanime, et nous forcerons l'ennemi à craindre notre désespoir et à suspendre sa marche dévastatrice.

GALLUS.

LES TROUBLES DE PARIS.

Toutes les préoccupations, si graves et si poignantes du moment, se taisent et s'effacent devant cette funeste nouvelle que nous apportèrent hier les journaux de Paris : on se bat dans les rues de la capitale, le sang français coule encore, et cette fois, ce sont des mains françaises qui déchirent elles-mêmes les flancs de la patrie.

Sans doute, le peuple de Paris, si constamment et si fermement attaché aux principes républicains, a dû être indigné des provocations insensées d'une majorité ivre de son triomphe; sans doute, ce nom de Vinoy, l'ex-sénateur de l'empire, chargé aujourd'hui de gouverner cette ville qu'il n'a pas su préserver d'une capitulation, ne pouvait que faire éclater d'une façon terrible le mécontentement qui couvait dans tous les esprits; nous ne l'oublions pas, puisque nous avons déjà flétri comme elles le méritaient ces coupables menées, dont le but était trop évident, et le résultat trop certain !

Mais cependant, était-ce au moment où la France, haletant encore sous l'étreinte de l'ennemi qui la tient à la gorge, ne peut se rétablir de cette horrible crise que par le calme et la tranquillité, était-ce à ce moment qu'il fallait livrer bataille au gouvernement, et remettre en question l'œuvre, si imparfaite qu'elle soit, du suffrage universel ?

Lorsque, du haut de la butte Montmartre, premier théâtre de leurs exploits, ces émeutiers tournent les yeux vers les régions du Nord, n'aperçoivent-ils pas les canons de Saint-Denis tournés par les Prussiens contre les murs de Paris ?

qu'elle est un crime contre la patrie et contre la République.

GALLUS.

PARIS.

Les proclamations suivantes ont été affichées dans la journée de samedi sur les murs de Paris :

Habitants de Paris,

Nous nous adressons encore à vous, à votre raison et à votre patriotisme, et nous espérons que nous serons écoutés.

Votre grande cité, qui ne peut vivre que par l'ordre, est profondément troublée dans quelques quartiers, et le trouble de vos quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour empêcher le retour du travail et de l'aisance.

Depuis quelque temps des hommes mal intentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens, qui ne sont plus dans vos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux, par ordre d'un comité occulte qui prétend commander sous une partie de la garde nationale, méconnaît ainsi l'autorité du général d'Aurelle, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition à un gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

Ces hommes, qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ définitif, braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes; enfin, compromettant la République au lieu de la défendre, par ce qu'ils s'établissent dans l'opinion de la France que la République est la compagnie nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas, et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité!

Le gouvernement, institué par la nation tout entière, aurait déjà pu reprendre ces canons dérobés à l'Etat, et qui, en ce moment, ne menacent que vous, enlever ces retranchements ridicules qui n'arrêteraient que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

Cependant le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment.

Tant que dure cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, les commandes qui viendraient de toutes parts sont suspendues, vos bras sont oisifs, le crédit ne renait pas, les capitaux dont le gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi, hésitent à se présenter. Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité, comme dans celui de la France, le gouvernement est résolu à agir. Les compagnies qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrées à la justice régulière. Les canons dérobés à l'Etat vont être rétablis dans les arsenaux, et, pour excécuter cet acte urgent de justice et de raison, le gouvernement compte sur votre concours.

Que les bons citoyens se séparent des mauvais; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

Parisien, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme; mais, est

il véritablement donné, vous nous approuvez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

A. THIERS,

président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République.

Dufaure, ministre de la justice, E. Picard, ministre de l'intérieur, Poyet-Quertier, ministre des finances, Jules Favre, ministre des affaires étrangères,

Général Le Flô, ministre de la guerre, Amiral Pothuau, ministre de la marine, Jules Simon, ministre de l'instruction publique,

De Larcy, ministre des travaux publics, Lambrecht, ministre du commerce.

Paris, le 17 mars 1871.

Gardes nationaux de Paris. On répand le bruit absurde que le gouvernement prépare un coup d'Etat.

Le gouvernement de la République n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République.

Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre; il a voulu et il veut en finir avec un comité insurrectionnel dont les membres, presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes et inciteraient Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne se levaient pour défendre, d'un commun accord, la Patrie et la République.

Paris, le 18 mars 1871.

A. Thiers, Dufaure, E. Picard, Jules Favre, Jules Simon, Poyet-Quertier, général Le Flô, amiral Pothuau, Lambrecht, de Larcy.

A la garde nationale de la Seine.

Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens.

Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée.

Voulez-vous le souffrir?

Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition?

Si vous ne l'étonnez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France!

Vous avez leur sort entre vos mains. Le gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées.

Saisissez-les avec résolution pour rétablir le régime des lois, sauver la République de l'anarchie, qui serait sa perte, groupez-vous autour de vos chefs: c'est le seul moyen d'échapper à la ruine et à la domination de l'étranger.

Le ministre de l'intérieur,

E. PICARD.

Paris, le 18 mars 1871.

LA JOURNÉE DE SAMEDI.

La tentative d'occupation de la butte Montmartre a eu lieu un peu avant le jour, vers quatre heures du matin. Les gardiens des canons, au nombre d'une quarantaine en ce moment-là, ont été surpris en effet, et on les a désarmés sans trop de peine. Mais cela n'a servi à rien.

Des cinq heures et demie, le 88^e de ligne, divisé en plusieurs colonnes, occupait le plateau de la butte et toutes les voies y aboutissant. Aucune résistance ne s'était produite, et il aurait été assurément très facile d'enlever les canons, si la cavalerie, commandée à cet effet, n'avait pas été en retard de deux heures.

Pendant ce temps, on battait le rappel dans les rues; les curieux devenaient nombreux, et les soldats du 88^e, cajolés, amu-

nés par les uns et par les autres, ont fini par lever la crosse en l'air.

Des artilleurs non escortés tentent d'enlever des pièces de canons, qui leur sont reprises par la foule.

La place Pigalle était occupée depuis le matin par la ligne, un cordon de gendarmerie, deux mitrailleuses et deux pelotons de chasseurs d'Afrique.

Vers dix heures, des gardes nationaux, des femmes, des hommes en blouse, se groupent autour d'un bataillon de ligne qui occupe la place et l'entrée de la rue Houdonin. Des cris nourris de « Vive la ligne! » se font entendre. Une grande partie des soldats lève la crosse. A ce moment arrive un général, les cris redoublent. Les chasseurs reçoivent l'ordre de dégaîner. Les sabres sont sortis. Des cris furieux « Rentrez les sabres! » retentissent. Les sabres sont rentrés au fourreau. Quelques minutes après, les insurgés, forçant la ligne qui encerrait la place Pigalle, les chasseurs chargent. Ils sont accueillis par des coups de fusil. Un malheureux capitaine reçoit à bout portant dix coups de fusil; il tombe avec son cheval. La troupe n'aurait probablement pas l'ordre de tirer, elle fut.

Détail intéressant: aucun soldat n'avait de baïonnette au bout du fusil. La place est vide en quelques secondes. Un cheval attelé à une mitrailleuse est tué, ainsi qu'un artilleur, qui tombe près de la fontaine. La mitrailleuse reste sur la place et les insurgés s'en emparent.

Les rues Pigalle et Duperré sont occupées par des gendarmes qui restent environ un quart d'heure; ils ne tirent pas, et partent probablement sur un ordre qu'il reçoivent.

Des soldats, commandés par un sergent-major, traversent la place pour rejoindre la rue Pigalle; ils sont conduits en joue par les insurgés postés rue Pigalle, qui leur ordonnent de venir à eux. Ils se rendent.

Nous pouvons estimer à sept ou huit le nombre des blessés et des tués.

Le général donne l'ordre aux troupes occupant Montmartre de se replier sur Paris: un bataillon descend la place Pigalle, les trompettes sonnantes et les crosses en l'air.

Le cheval tué est dépecé et distribué immédiatement.

Deux heures. — Des citoyens, protégés par une haie de gardes nationaux, élèvent une barricade au haut de la rue des Martyrs, au point de jonction de cette rue avec les boulevards Rochechouart et de Clichy. Derrière cette barricade en voie de formation est placé un canon sur son affût, destiné à balayer la rue des Martyrs.

La rue Germain-Pilon, qui monte vers Montmartre, est défendue également par une pièce d'artillerie placée à son sommet.

Deux heures et demie. — Un bruit de tambours se fait entendre, de quoi s'agit-il? C'est une mitrailleuse attelée, prise le matin à la place Pigalle, qu'une compagnie de garde nationale va mettre en position.

Trois heures. — Les quartiers qui avoisinent l'hôtel de ville sont calmes, c'est à peine si trois cents personnes stationnent sur la place de Grève elle-même.

Trois heures et demie. — Le commandant général des forces de Montmartre, entouré de son état-major, paraît sur la place Saint-Pierre. Il annonce qu'il ne reste plus qu'à marcher sur l'hôtel de ville. (Acclamations.)

4 heures. — Le général Clément Thomas, en habit bourgeois, est reconnu boulevard Rochechouart et immédiatement arrêté par des gardes nationaux qui le conduisent au comité de la rue des Rosiers,

en suivant la rue des Trois-Frères et celle de Chappe. M. Clément-Thomas était extrêmement pâle. Sauf un coup de bâton qu'il a reçu sur la tête, il n'a pas été trop maltraité.

C'est rue des Rosiers que siège la cour martiale de Montmartre, où le général Lecomte avait déjà été amené depuis plusieurs heures.

Beaucoup de promeneurs dans la rue de Rivoli, mais plutôt sous les arcades que sur le trottoir qui longe le Louvre et les Tuileries. Aux grilles, qui sont fermées, des factionnaires regardant ce qui se passe avec une curiosité voisine de la stupeur.

Quatre heures et demie. — Le 77^e bataillon de la garde nationale, tambours en tête, se dirige vers le boulevard Ornano, en chantant la *Marseillaise*. On voit dans les rangs de ce bataillon plusieurs soldats de la ligne qui paraissent tout joyeux de faire cause commune avec les canonniers de Montmartre.

Six heures. — On termine une énorme barricade ayant la forme d'une demi-lune, au carrefour formé par la rencontre des rues Lepic, des Abbesses et des Dames. Elle est défendue par quatre pièces d'artillerie qui, au besoin, pourraient balayer la rue Lepic et la place Blanche.

Six heures et demie. — On élève des barricades à la place Blanche, aux débouchés de la rue Blanche et de la rue Fontaine.

Vers quatre heures, les gardes nationaux de Montmartre, qui étaient réunis depuis le matin, se sont mis en route pour descendre dans Paris. Le rappel avait été battu des cinq heures du matin.

A 5 heures, dix bataillons de la garde nationale, représentant un effectif d'environ 15,000 hommes, passent le pont de la Concorde et se massent en bon ordre sur la place, à quelques mètres des grilles du jardin. A ceux qui les interrogent ils répondent qu'ils sont envoyés par le Comité central.

Un gendarme à cheval, qui portait des dépêches, a été arrêté boulevard Rochechouart et conduit au comité central de la rue des Rosiers.

Nous n'avons pas su ce qu'il était devenu.

Dans la journée et la soirée d'hier, environ cent cinquante gendarmes ou gardiens de la paix ont été arrêtés par les triomphateurs et conduits à la mairie de Montmartre.

Le général Lecomte et Clément Thomas ont été, en effet, fusillés à cinq heures et demie, rue des Rosiers, dans un jardin.

Un officier des volontaires garibaldiens a exprimé le désir qu'il fût procédé à un simulacre de jugement, mais sa voix a été couverte par les cris: *A mort! à mort!*

Clément Thomas a opposé une assez vive résistance; il a été saisi par quelques individus qui l'ont adossé contre un mur, et il a été fusillé presque à bout portant. Il a reçu, nous a-t-on dit, vingt balles dans la poitrine.

Le général Lecomte est mort en soldat. Il n'a pas voulu qu'on lui bandât les yeux, et est resté coiffé de son képi.

La caserne du prince Eugène a été occupée ce matin par les insurgés qui, d'ailleurs, n'ont pas tenu à y rester, et qui y ont laissé la troupe, après lui avoir

pris ses fusils. La troupe, d'ailleurs — c'était le 120^e de ligne — y a mis beaucoup de bonne volonté.

Le train de Tours, arrivant en gare à six heures, a été arrêté par une cinquantaine d'insurgés, à son entrée dans Paris, entre Ivry et la gare. On en a fait descendre le général Chanzy et M. Edmond Turquet, député de l'Aisne, ancien procureur impérial. Ces messieurs ont été amenés, et le train a pu reprendre sa marche.

Le même jour, mercredi, le général Chanzy revenait de Tours.

Le train qui amenait l'arrêt, comme d'habitude, en avant des fortifications, pour permettre aux contrôleurs de recueillir les billets des voyageurs.

Il paraît que Montmartre avait été prévenu de l'arrivée du général. Pendant l'arrêt du train, plusieurs individus, revolvers au poing, se présentèrent à la portière du wagon où se trouvait le général, en tenue, et le sommèrent de les suivre.

Depuis quatre heures du soir, la gare d'Orléans était occupée militairement par un des bataillons dissidents. Toute résistance était inutile, et le commandant en chef de l'armée de la Loire est, à l'heure qu'il est, aux mains du comité central de la garde nationale, qui le détient au Château-Rouge.

Dernière heure. — L'état-major de la place Vendôme est occupé par les bataillons de Belleville et ceux qui s'y sont réunis.

INFORMATIONS.

Le ministre de la guerre vient, dit-on, par une circulaire récente, de prescrire aux généraux et aux commandants en chef des commandements en chef depuis la déclaration de guerre, de lui envoyer leurs rapports détaillés sur les opérations qu'ils ont dirigées, avec les rapports partiels des généraux placés sous leurs ordres. Cette formalité devra être remplie dans quinze jours. Ce délai, à l'égard de ceux qui se trouvent prisonniers de guerre, ne partira que du jour de leur rentrée en France.

Les officiers généraux qui ont commandé en chef depuis le 4 septembre ont presque tous devancé les désirs du ministre.

Une circulaire du ministre de la guerre porte que les officiers de tout grade qui, pendant la durée de la guerre, ont reçu des magasins de l'Etat des revolvers ou autres armes, devront, dans le plus bref délai possible, faire la remise de ces armes aux directions d'artillerie, qui leur en donneront décharge.

Le nombre des hommes qui offrent leur concours au gouvernement est considérable, dit l'*Electeur libre*, et tout permet d'espérer que les nouveaux fonctionnaires pourront être recrutés parmi les sommités intellectuelles du pays.

M. Poyet-Quertier aurait, dit-on, dans le conseil des ministres d'hier, soulevé plusieurs questions importantes au sujet des cinq milliards d'indemnité. Ces questions, que le conseil ne pouvait résoudre puisqu'elles doivent relever uniquement des plénipotentiaires qui vont se réunir à Bruxelles, peuvent se résumer ainsi: 1^o En quelle monnaie, à quelles échéances les cinq milliards seront-ils payés? 2^o Si la Prusse, ainsi qu'il est dit dans les préliminaires, ne doit plus, après le paiement des deux premiers milliards, et à défaut de garanties suffisantes, qu'occuper la Champagne avec la portion de la Lorraine qui nous reste, ainsi que la ville de Belfort, jusqu'au paiement intégral des derniers trois milliards, qu'entend-elle par ces mots: « milliards suffisants »?

L'Electeur républicain, 21 mars 1871

On peut adresser les demandes d'Abonnements à M. CHAMBLARD, gérant de l'Électeur Républicain, rue Mataguerre, ou à l'Imprimerie du Journal.

Les Abonnements datent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois, et sont payables d'avance.

PÉRIGUEUX, 21 MARS 1871.

L'ÉMEUTE.

Un jour, une heure avant que l'émeute ne se déchaînât, Paris avait sa physionomie habituelle : rien ne présageait les scènes sanglantes qui allaient se passer.

Le peuple songeait si peu à commettre ce crime, que les soldats envoyés par l'autorité pour enlever la butte Montmartre l'ont surprise dépourvue de défenseurs. Il a fallu cette dernière et suprême provocation pour mettre les Parisiens sur pied.

Paris était défiant et soucieux, mais paisible dans sa force : cette attitude exaspérait la réaction, qui voulait une émeute, espérant l'écraser en un tour de main pour masquer de sa victoire l'accomplissement de son coup d'état monarchique. Paris ne bougeant pas, ne voulant pas bouger, la réaction l'est allé piquer jusque dans son antre pour le forcer à sortir.

C'est alors que se sont produites ces scènes de violences dont les auteurs ne sont pas les plus coupables.

Certes, ce n'est pas sans un profond sentiment de douleur que nous avons annoncé hier, d'après l'Électeur Libre, l'exécution sommaire des généraux Leconte et Clément Thomas.

Clément Thomas ex-rédacteur du National, ancien proscrit, fut, pendant le siège de Paris, appelé au commandement de la garde nationale : il exerça pendant quelque temps ces fonctions.

Ces deux exécutions, nous les qualifions sans hésiter d'assassinats.

Mais à qui devons-nous imputer ces crimes ? Il nous est difficile de ne pas soupçonner là-dessous une machine bonapartiste : l'or, qui ne fait pas défaut dans les caisses de ces gens, peut pousser à tous les crimes les anciennes blouses blanches du sieur Pietri.

Nous sommes heureux de constater l'acte de courage d'un citoyen qui a tenté, en ces circonstances, d'arrêter la rage de la foule affolée. — Ses efforts,

pour avoir été vains, n'en sont pas moins généreux.

Ce citoyen se trouve précisément être un de ces volontaires garibaldiens si souvent calomniés et vilipendés.

Soyons donc juste, et tâchons de juger les faits avec impartialité.

Que demande le peuple de Paris ? Premièrement, que la garde nationale garde ses canons ; secondement, qu'elle nomme elle-même son général en chef ; troisièmement, qu'une municipalité soit immédiatement élue.

En vérité, ne valait-il pas mieux céder à ces désirs parfaitement légitimes, que de laisser éclater l'insurrection ?

Quelle lourde responsabilité assume sur sa tête le gouvernement résidant à Versailles ! Et s'il persiste dans son incompréhensible résistance à ces trois vœux, dont l'expression lui a été transmise par les citoyens Tolain et Langlois, après une conférence entre les chefs de bataillon de la garde nationale, les membres de la municipalité et quelques députés de Paris ; s'il s'obstine dans des défiances qu'il a tout fait pour justifier, quels désastres ne va-t-il pas encore déchaîner sur notre malheureuse patrie !

Espérons que désormais nos gouvernants, à qui nous avons tout prédit, au lieu de supprimer nos journaux à tort et à travers, daigneront nous écouter : Paris leur a tiré l'oreille assez rudement pour commander leur attention.

Espérons aussi que les petits et gros lorgnerils de la droite, ayant rencontré quelqu'un qui parle plus fort qu'eux, rabattront un peu de leur caquet vantard jusqu'au jour prochain où on les renverra dans leurs foyers rustiques.

Et du mal sera sorti un grand bien.

H. SOUJLET.

Les bruits qui courent sont rassurants. On affirme que l'agitation s'est calmée ; le ministère, honteux de sa méprise, aurait cédé aux réclamations très-moderées des Parisiens. Nous lisons en effet dans le Gaulois :

Dimanche, trois heures du matin. — Les membres du gouvernement ont quitté le ministère des affaires étrangères vers dix heures, et se sont transportés à l'École militaire, ainsi que le général Vinoy et le général d'Autrelles de Paladines.

Nous apprenons que des ouvertures ont été faites par le comité de Montmartre au gouvernement.

M. Emile Labiche, secrétaire général du ministère de l'intérieur, mandé à mi-

